

ORDONNANCES ÉDICTÉES PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a édicté, lors de sa séance ordinaire du 5 septembre 2017, les ordonnances nécessaires en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), du Règlement d'urbanisme afin d'autoriser l'installation d'enseignes (01-280, chapitre IV, article 531 (1°), (3°)), du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 article 3, alinéa 8) et du Règlement sur le respect, le civisme et la propreté (RCA11 22005, article 39) afin de permettre la tenue des événements suivants :

Événements	Lieux	Dates
Course cross country	Parc Angrignon - La clairière	27 septembre 2017 (remis au 28 septembre 2017 en cas de pluie) de 8 h 30 à 14 h
Inauguration de la Dame	Parc du Bonheur-d'Occasion Rue Rose-de-Lima, entre les rues Workman et Notre-Dame Ouest Rue Notre-Dame Ouest, entre les rue Rose-de-Lima et Bérard Trottoirs nord et sud de la rue Notre-Dame Ouest, entre les rues Turgeon et Rose-de-Lima	30 septembre et 1 ^{er} octobre 2017 de minuit à 22 h
Fête de quartier VECSP	Parc Ignace-Bourget	30 septembre 2017 (remis au 1 ^{er} octobre 2017 en cas de pluie) de 11 h à 16 h

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a édicté, lors de cette même séance, les ordonnances nécessaires en vertu du Règlement régissant l'art mural (RCA11 22011, article 22), afin de permettre la réalisation de deux murales permanentes sur les immeubles situés au 1955, rue Saint-Jacques et au 721, avenue Walker.

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a édicté, lors de cette même séance, les ordonnances nécessaires en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8) et du Règlement sur le respect, le civisme et la propreté (RCA11 22005, article 39) afin de permettre la tenue de l'événement « Mini-marché », au parc De La Vérendrye, les 7 et 21 septembre 2017, de 16 h à 19 h.

Ces ordonnances sont disponibles pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Montréal, le 7 septembre 2017

Pascale Synnott, avocate
 Secrétaire d'arrondissement